LA CYCLOIC 4 Juin 2023

BULLETIN D'INSCRIPTION (*à retourner avant le 31mai 2023*)

Nom : …… Prénom : …….……

Sexe : F ☐ M ☐ Date de naissance : .....……..

Adresse : ……..……

Code postal : …… Ville : …….…

Email : ……..……

Club :……..…… Fédération :……....Licence N°: …….

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom : ……..…Prénom : ……..… Téléphone: ……..……..

RANDONNEE CYCLOTOURISTE : 20 km ☐ 95 km ☐ 160 km ☐

Pour le parcours de 20 km 4 € ☐

~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~

Pour les parcours de 95 et 160 km :

- Licencié FFCT 10 € ☐
- Autres fédérations ou non licenciés 12 € ☐
- Moins de 18 ans GRATUIT

~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~

"J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance de ses éventuelles difficultés ainsi que des consignes de sécurité."

A ……..… le .....…… Signature : ……

STADE BORDELAIS CYCLO

Règlement Cycloïc 2023

Art. 1 : Le Stade Bordelais cyclotourisme organise "La Cycloïc 2023".
Art. 2 : La présentation du Pass vaccinal selon les mesures sanitaires en place à cette date du 4 juin 2023 sera appliquée.
Art. 3 : Cette randonnée cyclo est ouverte à tous les licenciés FFCT et aux non licenciés aptes physiquement.
Art. 4 : Les parcours empruntent les routes départementales, le code de la route doit être respecté, en cas d'infraction, le participant sera seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime. Les dégâts matériels ne seront pas pris en charge par les organisateurs. Chaque participant est tenu de se suffire à lui-même tout le long du parcours, tant sur le plan physique que matériel.
Art. 5 : Les participants doivent éviter l'effet de peloton massif, les groupes constitués n'excéderont pas 10 participants.
Art. 6 : Le port du casque à coque rigide est fortement recommandé sur l'ensemble du parcours.
Art. 7 : Les mineurs seront accompagnés par un adulte majeur (casque obligatoire jusqu'à 18 ans).
Art. 8 : **Il est interdit de jeter papiers, chambre à air, pneus crevés ou tout déchet dans la nature.**
Art. 9 : L'organisateur souscrit auprès d'AXA une responsabilité civile pour les concurrents non-licenciés régulièrement inscrit à l'épreuve. Seules les conditions générales d'AXA seront applicables.
Art. 10 : La gendarmerie, étant avertie de la manifestation par le biais des services de l'Etat, se réserve la possibilité de contrôler différents passages de la randonnée. Soyez donc respectueux et vigilants.
Art. 11 : Droit à l'image : chaque participant autorise les organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître dans les documents de communication, prises à l'occasion de la randonnée.
Art. 12 : L'inscription à la randonnée vaut acceptation de l'intégralité du présent règlement.

Pour tout contact URGENT=> Le Président Claude JOYEZ : 06 73 33 29 50
Appel Urgences 112 - Samu 15 - Police 17 - Pompier 18

Retourner votre bulletin d'inscription dûment complété au Stade Bordelais Cyclo - 30 rue Virginia – 33200 Bordeaux
Le paiement est à faire par virement bancaire sur le compte du SBCyclo : IBAN FR76 3000 3043 0200 0500 5415 264 - BIC SOGEFRPP
ou par chèque établi à l'ordre du Stade Bordelais Cyclo.